



# REGLEMENT CHALLENGE MAURICE DANSAC

Saison 2022/2023

LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

## Article 1 – Participation

Toutes les équipes suivantes participent au challenge Maurice Dansac :

- Les 39 équipes réserves des clubs évoluant en Départemental 2 et 3 engagés avant le 1<sup>er</sup> tour.
- 12 équipes éliminées du 1<sup>er</sup> tour du challenge Festival Foot Pitch U13.
- Les équipes premières engagées après le 31/08

## Article 2 – Organisation de la Compétition

Organisation sur 4 journées (3 tours qualificatifs et une finale à 8 équipes).

<b>1<sup>er</sup> tour :</b>	<b>Samedi 22 octobre 2022</b>
<b>2<sup>ème</sup> tour :</b>	<b>Samedi 28 janvier 2023</b>
<b>3<sup>ème</sup> tour :</b>	<b>Samedi 1<sup>er</sup> avril 2023</b>
<b>Finale :</b>	<b>Samedi .....2023 (date à définir)</b>

### Organisation du 1<sup>er</sup> Tour (le samedi 22 octobre 2022)

Les 39 équipes réserves des clubs évoluant en Départemental 2 et 3 participent au 1<sup>er</sup> tour et sont réparties en 10 poules de 4 équipes.

Les équipes classées 1<sup>ères</sup>, 2<sup>ème</sup> de chaque poule seront qualifiées pour le tour suivant (soit 20 équipes). Seront prises prioritairement les meilleures troisièmes des poules de 4, puis celles des poules de 3 dans le cas de la présence d'équipes forfaits.

### Organisation du 2<sup>ème</sup> Tour (le samedi 28 janvier 2023)

Participent au 2<sup>ème</sup> tour, les 19 équipes qualifiées du 1<sup>er</sup> tour du Challenge Dansac, plus 12 équipes éliminées du 1<sup>er</sup> tour du challenge Festival Foot Pitch U13, plus une équipe première engagée après le 31/08 soit au total 32 équipes. Elles seront réparties en 8 poules de 4 équipes.

Les équipes classées 1<sup>ères</sup>, 2<sup>ème</sup> de chaque poule seront qualifiées pour le 3<sup>ème</sup> tour (soit 16 équipes).

Toutefois, **une seule équipe par club** ne pourra participer au 3<sup>ème</sup> tour, le cas échéant, l'équipe classée 3<sup>ème</sup> de la poule concernée sera repêchée.

### Organisation du 3<sup>ème</sup> tour (le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023)

Participent au 3<sup>ème</sup> tour, les 16 équipes qualifiées du 2<sup>ème</sup> tour. Elles seront réparties en 4 poules de 4 équipes. Les équipes classées 1<sup>ères</sup> et 2<sup>èmes</sup> de chaque poule seront qualifiées pour la finale (soit 8 équipes).

### Organisation du 4<sup>ème</sup> tour : Finale départementale

Participent à la Finale Départementale les 8 équipes qualifiées au 3<sup>ème</sup> tour (date et lieu à définir).

### Organisation et temps de jeu.

Dans chaque poule, toutes les équipes se rencontrent comme suit :

#### Poule de 4 équipes :

A contre B,  
C contre D,  
A contre C,  
B contre D,  
A contre D,  
B contre C.

Temps du jeu 1 fois 25 min

Temps de jeu total : 3 x 25 = 75 minutes

En cas d'absence d'une équipe au plateau : poule de 3 équipes :

A contre B  
A contre C  
B contre C

Temps de jeu 2 x 15 minutes.

Temps de jeu total : 2 X 30 = 60 minutes



LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

## REGLEMENT CHALLENGE MAURICE DANSAC

Saison 2022/2023

**Un temps de coaching** de 1 minute 30 par équipe par match peut être pris quand l'éducateur le souhaite.

### **Classements – Qualification :**

A l'issue de chaque tour, dans chaque poule, un classement sera établi, par addition de points cumulés match après match, en fonction du barème suivant :

- 3 points pour un match gagné,
- 1 point pour un match nul,
- 0 point pour un match perdu,
- 1 point pour un match perdu par forfait ou par pénalité.

- Ordre du classement :
- 1 - Nombre total de points
  - 2 - Jongleries
  - 3 - Goal average particulier
  - 4 - Goal average général

### **Équipe absente / Forfait :**

A chaque tour, si une équipe est absente, elle sera déclarée forfait et éliminée du challenge Maurice Dansac.

## **ARTICLE 3 : Epreuve de Jongleries obligatoire**

**A chaque tour, avant les rencontres, toutes les équipes présentes participent à cette épreuve.**

Il sera tenu compte du total des 8 meilleurs résultats sur les 12 participants de chaque équipe sur l'ensemble des contacts (pied droit, pied gauche et tête).

Chaque équipe fera **le total de ses résultats** sur les 8 meilleurs résultats limités à

- 50 contacts pied gauche
- 50 contacts pied droit
- 50 contacts têtes

**2 essais (pas de réchappe, c'est-à-dire aucune autre surface de contact).**

Pour les jongleries pieds, le départ du ballon s'effectuera au sol avec possibilité pour le pied faible de lever le ballon avec le pied fort.

En cas d'égalité dans le total des contacts, les équipes seront départagées comme suit :

- 1 - Addition au total des 8 meilleurs
  - 1 du total du 9<sup>ème</sup>
  - 2 du total du 10<sup>ème</sup>
  - 3 du total du 11<sup>ème</sup>
  - 4 du total du 12<sup>ème</sup>
- 2 - Contacts des têtes seulement
  - 1 du total des 8 meilleurs
- 3 - Contacts des pieds seulement
  - 1 du total des 8 meilleurs

## **ARTICLE 4 : Horaires**

A chaque tour, rendez-vous des équipes **à 13h45**

Coup d'envoi des rencontres **à 14h30.**

## **ARTICLE 5 : Licences**

Chaque équipe devra obligatoirement être en mesure de proposer la liste (avec photos) de ses licenciés de la saison en cours soit par l'accès à l'application « Footclub Compagnon » avant le début de chaque match.

Dans le cas contraire, le (ou les) joueur(s) concerné(s) n'y figurant pas, ne peut (peuvent) prendre part à la rencontre.

## **ARTICLE 6 : Feuille de Match**

Chaque responsable d'équipe doit remplir et **remettre dès son arrivée la feuille de match jointe** au responsable administratif de la compétition (club recevant). Il transmettra au District les feuilles de match et de licences numérisées avant le mercredi suivant.



*LA PASSION DU FOOT,  
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

## REGLEMENT CHALLENGE MAURICE DANSAC

*Saison 2022/2023*

### ARTICLE 7 : Participation

Chaque équipe aura droit à **12 joueurs** inscrits sur la feuille de match (*les U11 peuvent participer avec un maximum de 3 joueurs*). *Trois joueuses U14 (âgées de 13 ans) peuvent également participer.*

### ARTICLE 8 : Banc de touche / Remplacement

Il sera constitué **uniquement** de **2 adultes licenciés au club (un éducateur et un dirigeant)** responsables de l'équipe et **des joueurs remplaçants**.

Les remplacements sont gérés par l'éducateur responsable de l'équipe.

Tout remplacement de joueur devra s'effectuer sur la ligne médiane (à tout moment du match, sans accord préalable de l'arbitre). Attendre que le joueur remplacé soit sorti de l'aire de jeu pour que le remplaçant puisse entrer.

### ARTICLE 9 : Arbitrage

Toutes les rencontres seront dirigées par des **dirigeants bénévoles licenciés** des clubs concernés.

Préconisation : l'arbitrage à la touche pourra être assuré par les joueurs remplaçants.

**Mis à jour le 17/10/2022**